



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1342

Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon/Musées Gadagne et le Musée National du Sport concernant les conditions de diffusion et de conservation des documents du patrimoine sportif de Gadagne dans la bibliothèque numérique du musée national du sport

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 DECEMBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme DE LAURENS (pouvoir à Mme DUBOT), M. VIVIEN (pouvoir à Mme PRIN), M. EKINCI (pouvoir à Mme DUBOIS BERTRAND), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), Mme CABOT (pouvoir à M. REVEL), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1342 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEES GADAGNE ET LE MUSEE NATIONAL DU SPORT CONCERNANT LES CONDITIONS DE DIFFUSION ET DE CONSERVATION DES DOCUMENTS DU PATRIMOINE SPORTIF DE GADAGNE DANS LA BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE DU MUSEE NATIONAL DU SPORT (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 1 décembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Porté par l'engouement croissant qui existe autour des grands événements sportifs, le Musée national du sport a pour ambition de créer un inventaire national du patrimoine sportif, dans toute sa diversité et toute sa complexité.

Les collections relatives à la thématique du sport ont trop longtemps souffert d'un manque de légitimité et de visibilité.

L'objectif de cette valorisation est de remédier à cette situation et de permettre au public de découvrir la diversité des collections de chaque région (archéologiques, ethnologiques, historiques, artistiques, scientifiques ...) autour du sport et de sa représentation.

A l'occasion des Jeux olympiques organisés à Paris en 2024, ce projet de valorisation apparaît essentiel afin de mettre en lumière le patrimoine sportif français et de révéler ses richesses.

A cette fin, le Musée national du sport, avec le soutien du service des musées de France, propose aux institutions de participer à une vaste opération de valorisation du patrimoine sportif en France à travers un projet de diffusion-collecte patrimoniale participative innovante, basée sur l'outil numérique permettant la connaissance et l'observation de ce riche patrimoine.

Le Musée national du sport est depuis 2018 pôle associé documentaire de la bibliothèque nationale de France (BnF) pour les collections « sports ».

Dans une optique de mutualisation, la BnF a souhaité faire bénéficier ce projet de son savoir-faire, en proposant une offre de bibliothèque numérique en marque blanche (GMB), (Gallica marque blanche) qui permet le développement d'un portail des collections. L'outil numérique retenu est une plateforme de diffusion pour les collections des institutions partenaires, qui l'enrichissent quotidiennement.

Ce portail offre un point d'entrée unique pour la consultation des collections sportives nationales : les œuvres, objets ou documents numérisés relevant du patrimoine sportif provenant des collections de tous les partenaires. Leur accès sera facilité par un moteur de recherche performant.

Toutes les institutions sont donc sollicitées afin qu'elles apportent leur contribution et leur vision dans ce projet inédit de valorisation du patrimoine sportif.

La participation de chaque partenaire est formalisée à travers une convention stipulant les conditions de diffusion et de conservation des documents transmis pour alimenter la bibliothèque numérique du musée national du sport.

Le musée Gadagne a inscrit dans son projet scientifique et culturel un volet visant à renforcer sa présence numérique à l'échelle de l'ensemble de ses activités.

En matière de collections, la visibilité des collections du MHL (musée d'histoire de Lyon) et du MAM (musée des arts de la marionnette) sur différentes plateformes numériques, scientifiques et culturelles est un projet programmé pour les années à venir.

Il s'agira de nouer de nouveaux partenariats avec des acteurs d'envergure nationale et internationale qui pourront mettre en valeur les collections du musée Gadagne sur des plateformes à fortes fréquentations publiques ou destinées à un public d'étudiants, de chercheurs ou de professionnels.

La convention de partenariat proposée par le musée national du sport répond à cette politique d'accessibilité numérique des collections. La Ville de Lyon a une relation étroite avec certaines traditions sportives telles que le combat de joute, la boule lyonnaise, le cyclisme, et plus récemment le football. La collection du MHL – Gadagne reflète cette histoire au travers de ses collections qui comptent objets de jeux, trophées, vêtements et diverses représentations qui méritent d'être connues du public le plus large.

En conséquence, le musée Gadagne souhaite s'associer à ce projet en devenant partenaire du projet de bibliothèque numérique du musée national du sport.

Une convention jointe au rapport, indique les conditions de diffusion et de conservation des documents du patrimoine sportif du musée Gadagne dans la bibliothèque numérique du musée national du sport.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention susvisée établie entre la Ville de Lyon/musées Gadagne et le musée national du sport, relative aux conditions de diffusion et de conservation des documents du patrimoine sportif dans la bibliothèque numérique du musée national du sport est approuvée.
- 2- M. le maire est autorisé à signer ledit document et à l'exécuter.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET